



# PROCEDURE D'OUVERTURE DE BUREAU DE CHANGE MANUEL

## QU'EST-CE QU'UN BUREAU DE CHANGE MANUEL

Les bureaux de change sont des intermédiaires financiers dont le métier principal est le change manuel, c'est-à-dire l'échange immédiat d'une devise contre une autre.



## PIECES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU DE CHANGE

L'ouverture d'un bureau de change manuel est régie par la règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1<sup>er</sup> octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de L'UEMOA. En vertu de ce règlement les personnes physiques ou morales établies ou résidentes dans les états membres de l'UEMOA, peuvent être autorisées à effectuer les opérations de change manuel. A cette fin, elles doivent introduire auprès du Ministère des Finances et du Budget un dossier de demande d'agrément et justifier de ressources financières minimales ou d'un capital social minimum.

### PERSONNE MORALE

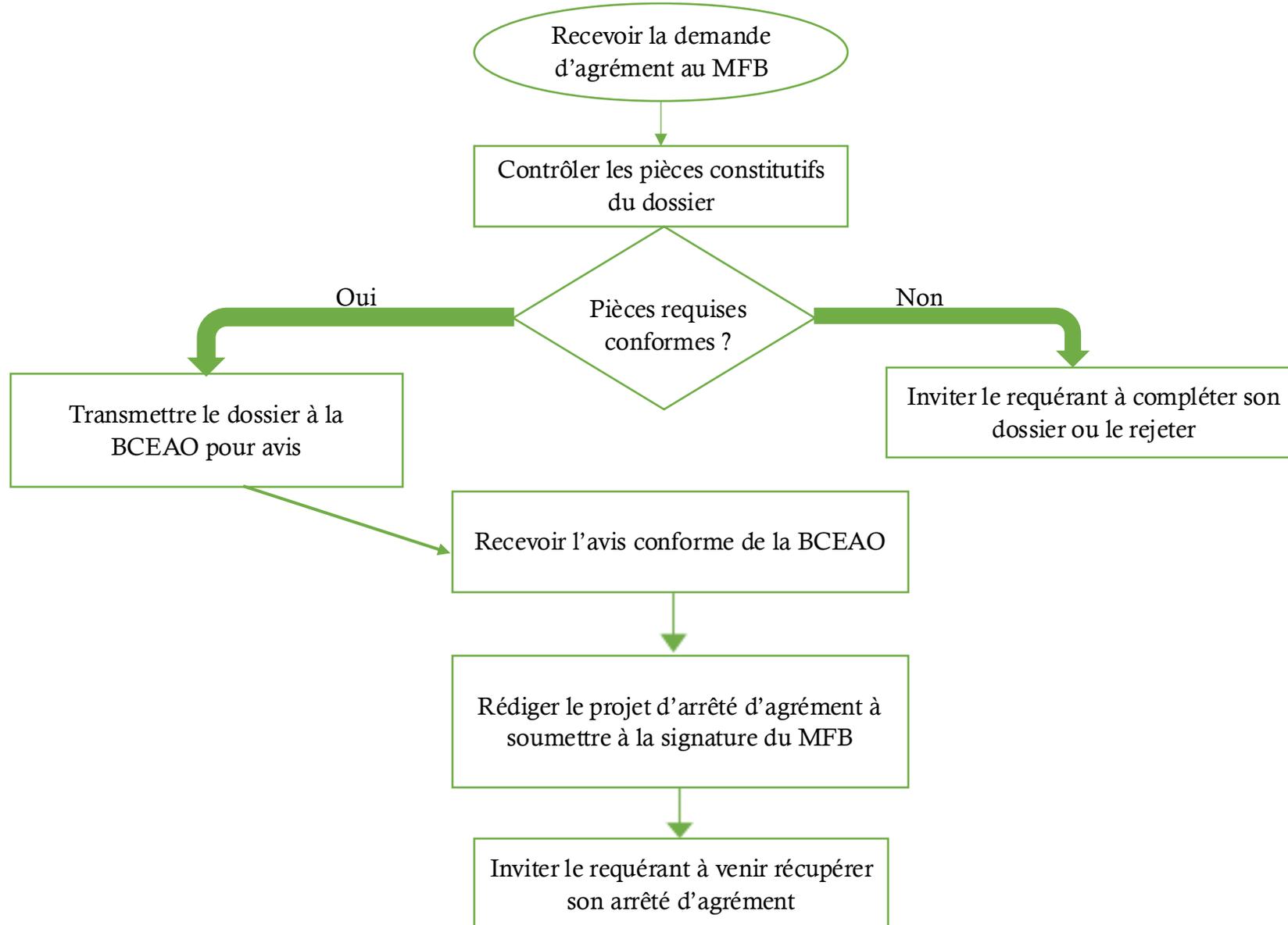
- une demande manuscrite à adresser au Ministre chargé des finances et du budget;
- l'original de l'extrait de naissance des associés;
- l'original du casier judiciaire datant de moins de 3 mois;
- l'original du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) avec pour objet change manuel;
- l'original ou copie conforme des statuts de la société;
- les copies des **CNI** (carte nationale d'identité) **OU CS** (carte consulaire) des dirigeants de la société;
- le questionnaire réglementaire à renseigner (annexe1 de la R09);
- Il faut en outre justifier d'un capital social d'un montant de 1 000 000 FCFA.

## PIECES A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UN BUREAU DE CHANGE

### PERSONNE PHYSIQUE

- une demande manuscrite à adresser au Ministre chargé des finances et du budget;
- l'original de l'extrait de naissance des associés;
- l'original du casier judiciaire datant de moins de 3 mois;
- l'original du Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) avec pour objet change manuel;
- les copies des CNI (carte nationale d'identité) ou CS (carte consulaire) des dirigeants de la société;
- le questionnaire réglementaire à renseigner (annexe1 de la R09);
- Il faut en outre justifier d'un capital social d'un montant de 1 000 000 FCFA.

CIRCUIT DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT



LE CONTRÔLE D'OUVERTURE

- Conformément à l'article 4 du titre II de l'instruction n°06/07/2011/RFE relative aux conditions d'exercice de l'activité de change manuel, le requérant bénéficie d'une autorisation d'un (1) an, après obtention de son agrément de change manuel, pour démarrer son activité dans un local fonctionnel. Le local aménagé à cet effet doit respecter les conditions suivantes:

Présentation générale	Conditions de sécurité	Supports logistiques	Supports techniques
<ul style="list-style-type: none"><li>-afficher sur la façade du bureau du numéro de l'agrément;</li><li>- disposer d'une salle d'attente;</li><li>- disposer d'une salle de réception;</li><li>- équiper les salles de chaises.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-porte blindée;</li><li>-porte électrique;</li><li>-antivol;</li><li>-gardien;</li><li>-caméra;</li><li>-extincteur;</li><li>-affichage des différents numéros de secours.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-caisse;</li><li>-ordinateur;</li><li>-téléphone et connexion internet;</li><li>-coffre-fort;</li><li>-compteur de billets;</li><li>-détecteur de faux billets;</li><li>-des meubles de rangement;</li><li>-photocopieuse;</li><li>-imprimante et scanner.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>-du personnel;</li><li>-affichage journalier des cours de devises;</li><li>-disposer de bordereau de négociation (reçu).</li></ul>